

HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : henri@lepinay.org

Le 5 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Yves Métaireau
Maire de la Baule
Hôtel de Ville
7 rue des Evens
44500 LA BAULE

Monsieur le Maire,

Par un courrier en date du 17 janvier dernier, je vous avais fait part de ma surprise d'apprendre par la presse (Ouest-France du 14 janvier 2005) qu'un dossier pour l'installation de quatre éoliennes à Assérac avait été déposé en préfecture à la mi-novembre 2004, en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages.

Depuis, j'ai appris que la Commission des sites était convoquée pour le 16 février prochain.

L'absence d'information sur le projet et de refus de toute concertation de la part, tant des promoteurs que de la municipalité me révoltent et m'ont conduit à faire une analyse d'un tel projet, analyse que vous trouverez ci-joint. Certes, en l'absence d'informations précises, j'ai dû me limiter au choix du site, à la dimension annoncée du projet et à contribution en matière de production d'électricité ou d'économie de production de gaz à effet de serre (des arguments mis en avant par les industriels de l'éolien).

De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur.

À toutes fins utiles, je vous joins également la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager : les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont *a priori* favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées.

Espérant avoir pu vous apporter un éclairage différent de celui qui vous sera présenté par les promoteurs du projet d'Assérac, et confiant dans la décision que vous pourrez prochainement prendre, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

P.j. : 2

HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : henri@lepinay.org

Le 5 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Jean-Pierre Dhonneur
Maire de Guérande
Hôtel de Ville
Place du Marché au Bois
44350 GUERANDE

Monsieur le Maire,

Par un courrier en date du 17 janvier dernier, je vous avais fait part de ma surprise d'apprendre par la presse (Ouest-France du 14 janvier 2005) qu'un dossier pour l'installation de quatre éoliennes à Assérac avait été déposé en préfecture à la mi-novembre 2004, en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages.

Depuis, j'ai appris que la Commission des sites était convoquée pour le 16 février prochain.

L'absence d'information sur le projet et de refus de toute concertation de la part, tant des promoteurs que de la municipalité me révoltent et m'ont conduit à faire une analyse d'un tel projet, analyse que vous trouverez ci-joint. Certes, en l'absence d'informations précises, j'ai dû me limiter au choix du site, à la dimension annoncée du projet et à contribution en matière de production d'électricité ou d'économie de production de gaz à effet de serre (des arguments mis en avant par les industriels de l'éolien).

De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur.

À toutes fins utiles, je vous joins également la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager : les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont *a priori* favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées.

Espérant avoir pu vous apporter un éclairage différent de celui qui vous sera présenté par les promoteurs du projet d'Assérac, et confiant dans la décision que vous pourrez prochainement prendre, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

P.j. : 2

HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : henri@lepinay.org

Le 5 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Charles Moreau
Maire d'Herbignac
Hôtel de Ville
1 avenue de la Monneraye - BP24
44410 HERBIGNAC

Monsieur le Maire,

Par un courrier en date du 17 janvier dernier, je vous avais fait part de ma surprise d'apprendre par la presse (Ouest-France du 14 janvier 2005) qu'un dossier pour l'installation de quatre éoliennes à Assérac avait été déposé en préfecture à la mi-novembre 2004, en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages.

Depuis, j'ai appris que la Commission des sites était convoquée pour le 16 février prochain.

L'absence d'information sur le projet et de refus de toute concertation de la part, tant des promoteurs que de la municipalité me révoltent et m'ont conduit à faire une analyse d'un tel projet, analyse que vous trouverez ci-joint. Certes, en l'absence d'informations précises, j'ai dû me limiter au choix du site, à la dimension annoncée du projet et à contribution en matière de production d'électricité ou d'économie de production de gaz à effet de serre (des arguments mis en avant par les industriels de l'éolien).

De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur.

À toutes fins utiles, je vous joins également la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager : les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont *a priori* favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées.

Espérant avoir pu vous apporter un éclairage différent de celui qui vous sera présenté par les promoteurs du projet d'Assérac, et confiant dans la décision que vous pourrez prochainement prendre, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

P.j. : 2

HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : henri@lepinay.org

Le 5 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Jean-Claude Baudrais
Maire de Pénestin
Hôtel de Ville
44 rue du Calvaire
56760 PENESTIN

Monsieur le Maire,

Par un courrier en date du 17 janvier dernier, je vous avais fait part de ma surprise d'apprendre par la presse (Ouest-France du 14 janvier 2005) qu'un dossier pour l'installation de quatre éoliennes à Assérac avait été déposé en préfecture à la mi-novembre 2004, en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages.

Depuis, j'ai appris que la Commission des sites était convoquée pour le 16 février prochain.

L'absence d'information sur le projet et de refus de toute concertation de la part, tant des promoteurs que de la municipalité me révoltent et m'ont conduit à faire une analyse d'un tel projet, analyse que vous trouverez ci-joint. Certes, en l'absence d'informations précises, j'ai dû me limiter au choix du site, à la dimension annoncée du projet et à contribution en matière de production d'électricité ou d'économie de production de gaz à effet de serre (des arguments mis en avant par les industriels de l'éolien).

De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur.

À toutes fins utiles, je vous joins également la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager : les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont *a priori* favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées.

Espérant avoir pu vous apporter un éclairage différent de celui qui vous sera présenté par les promoteurs du projet d'Assérac, et confiant dans la décision que vous pourrez prochainement prendre, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

P.j. : 2

HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : henri@lepinay.org

Le 5 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)

Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Serge Poignant

Association des maires de Loire-Atlantique

Mairie de Basse-Goulaine

Place Louis-Edelin

44115 BASSE GOULAIN

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 17 janvier dernier, je vous avais fait part de ma surprise d'apprendre par la presse (Ouest-France du 14 janvier 2005) qu'un dossier pour l'installation de quatre éoliennes à Assérac avait été déposé en préfecture à la mi-novembre 2004, en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages.

Depuis, j'ai appris que la Commission des sites était convoquée pour le 16 février prochain.

L'absence d'information sur le projet et de refus de toute concertation de la part, tant des promoteurs que de la municipalité me révoltent et m'ont conduit à faire une analyse d'un tel projet, analyse que vous trouverez ci-joint. Certes, en l'absence d'informations précises, j'ai dû me limiter au choix du site, à la dimension annoncée du projet et à contribution en matière de production d'électricité ou d'économie de production de gaz à effet de serre (des arguments mis en avant par les industriels de l'éolien).

De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur.

À toutes fins utiles, je vous joins également la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager : les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont *a priori* favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées.

Espérant avoir pu vous apporter un éclairage différent de celui qui vous sera présenté par les promoteurs du projet d'Assérac, et confiant dans la décision que vous pourrez prochainement prendre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

P.j. : 2